

Ludothèque

« On n'arrête pas de jouer parce qu'on vieillit, on vieillit parce qu'on arrête de jouer »

George Bernard Shaw

En effet, le jeu est très souvent associé à l'Enfance et il nous suffit d'observer un tout petit : c'est sans relâche, qu'il va expérimenter et explorer. Le jeu fait partie inhérente de sa vie. Il est un moyen de se construire, de découvrir le monde, apprendre la vie, s'affirmer, découvrir les autres, développer ses facultés émotionnelles, d'imagination, de logique et d'adresse physique. Pauline Kergomard le définit ainsi : « le jeu est le travail de l'enfant, c'est son métier, c'est sa vie ».



Le jeu serait-il uniquement l'apanage du petit ? Jusqu'à la fin du XIXe siècle, jouer a été considéré comme une activité si sérieuse qu'elle était réservée aux adultes ! Chez les Grecs et les Romains, les adultes s'adonnaient aux courses de chars, compétitions sportives et théâtre.

Le jeu traverse donc tous les âges de la vie et l'on peut même affirmer qu'il est une nécessité vitale ! Il permet de s'évader, sortir de son quotidien et ainsi échapper aux normes de la vie sociale ordinaire. Il permet d'exprimer ses émotions et reprendre contact avec l'enfant qui sommeille en nous : esprit d'ouverture à l'autre, de

curiosité et de spontanéité. Il est source d'énergie et d'émotions positives. Et enfin, il relie les êtres entre eux. C'est un puissant liant social qui favorise le vivre ensemble.

Alors, pourquoi s'en priver, d'autant plus, qu'il existe une ludothèque « **La Boîte à jeux** » ouverte à tous les habitants du pays de Mortagne. Elle est ouverte à des familles, des associations ou des collectivités. L'adhésion est de 6 Euros par an pour les familles résidant dans le canton de Mortagne

LE PRÊT DE JEU :

La location d'un jeu est d'une durée de 15 jours.

Exemple :

1 gommette = 0,20€ de location = le jeu vaut environ 7,62 Euros

2 gommettes = 0,40€ de location = le jeu vaut environ 15,24 Euros

...
10 gommettes = 2€ de location = le jeu vaut environ 76,20 Euros

Ville de Tiffauges

Mairie : 5, place Gilles de Rais – B.P. 4 – 85130 Tiffauges –

téléphone : 02 51 65 72 25 – fax : 02 51 65 73 31

Courriel : mairie@tiffauges.fr – site Internet : www.tiffauges.fr

Heures d'ouverture : du lundi au samedi de 9 H à 12 H 30, mercredi de 15 à 18 H

Heures de permanence des élus : les mardi et samedi de 10 à 12 H. Le vendredi après-midi sur rendez-vous.



Le Teipha'lien

bulletin municipal de Tiffauges – mars 2016

Urbanisme : règlement de la Z.P.P.A.U.P.

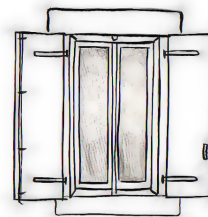
Créée en 1996, la ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager) a pour objet la protection du patrimoine et la mise en valeur de quartiers, sites ou bâtiments pour des raisons esthétiques ou historiques. Elle comprend les zones les plus anciennes de Tiffauges : bourg, quartier Saint-Nicolas.

Suite aux difficultés rencontrées pour la validation de plusieurs dossiers de Déclaration de Travaux et de Permis de Construire, nous avons rencontré M. Bartczak, Architecte des Bâtiments de France (ABF), afin de clarifier les règles d'urbanisme dans le secteur du bourg ancien.

Il nous donne les recommandations suivantes :

- les bâtiments sont traités au cas par cas en fonction de leur intérêt architectural ; le plus simple est d'envoyer une photo de l'existant et une description du projet avant le dépôt du dossier pour avoir l'avis de l'ABF.

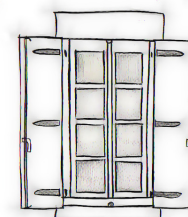
- l'aspect général du bâti est plus important que les matériaux employés. Les menuiseries sont de préférence en bois mais peuvent être en alu ou en PVC aspect bois avec couleurs adaptées – mais les grandes vitres ne sont pas recommandées (vitres moyennes ou petits bois horizontaux, pas de petits carreaux). Les portes d'entrée d'aspect moderne ne seront pas autorisées.



X Non



X Non



✓ Oui

- les enduits sont de ton pierre ou sable, les couvertures de couleur nuancée.

Nous rappelons que, même si vous n'êtes pas dans cette zone, un Permis de Construire ou une Déclaration Préalable de Travaux est obligatoire pour toutes constructions nouvelles, modifications de façades, changements de menuiseries, réfections de couvertures, changement de couleur, etc.

Renseignez vous en mairie.

Portes ouvertes 120 ans du centre de secours de Tiffauges

Le dimanche 15 mai 2016 de 10h à 19h
(Restauration possible sur place)

Animations, Manœuvres, Expositions et Visite du nouveau Centre.



Si vous êtes en possession de vieilles photos ou objets pouvant être exposés à cette occasion, merci de nous contacter au 06 13 50 96 65 !

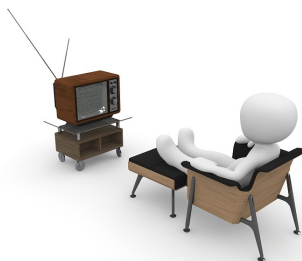
La télévision HD, ce sera le 5 avril 2016 !

Il reste quelques semaines aux Teiphaliens pour vérifier que leur téléviseur est bien compatible avec la nouvelle norme HD, faute de quoi ils ne pourront plus recevoir la télévision après cette date !

Si vous recevez la télévision par une antenne râteau, un **test simple** existe pour vérifier que votre téléviseur est compatible TNT HD : allez sur la chaîne 7, puis la chaîne 57 et vérifiez que le logo ARTE HD est bien présent en continu sur l'une des 2 chaînes, en haut à gauche de l'écran. Si c'est le cas, votre télé est prête pour le 5 avril, sinon, il ne faut pas tarder à vous équiper d'un adaptateur TNT HD à brancher dès maintenant au téléviseur.

L'ANFR attribue également une **aide financière** de 25 € pour l'acquisition d'un équipement HD aux téléspectateurs dégrévés de la contribution à l'audiovisuel public et ne recevant la télévision que par l'antenne râteau ; et une aide gratuite à domicile est possible pour les personnes âgées de plus de 70 ans ou ayant un handicap supérieur à 80 %. Elle permet, en partenariat avec La Poste, une intervention par les facteurs pour installer l'équipement TNT HD au domicile des téléspectateurs. Pour en bénéficier, il faut appeler le 0970 818 818.

Pour plus d'informations : www.recevoirlatnt.fr
Un numéro d'appel (non surtaxé) : 0970 818 818



Collecte de sang

La prochaine collecte de sang aura lieu à la Salle Polyvalente, le **mardi 5 avril** prochain de **15 h 30 à 19 h 30**

Vous devrez remplir un questionnaire sur votre état de santé, suivi d'un entretien médical.

Donner son sang peut sauver des vies !
Nous vous attendons nombreux



FORUM

TRAVAIL & FORMATION

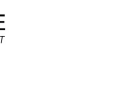
tout au long de la vie

Vendredi **1^{er}** avril 2016
10 h - 18 h

Salle des fêtes du Bourg
La-Roche-sur-Yon
80 rue Émile-Baumann

- Me ré-orienter
- Évoluer en compétences
- Changer de métier

www.travailler-demain.fr



Conseil Municipal du jeudi 18 février 2016 (suite)

6- Commission d'accessibilité

Elle aura pour rôle de suivre l'avancement de l'accessibilité sur la commune. Le Conseil Municipal approuve la composition suivante de cette commission :

Mme BRÉMOND Florence, adjoint au Maire
M. GOURDON Jerry, adjoint au Maire
Mme TROPÉE Chrystèle, conseillère municipale
Mme MARY Brigitte, représentante du monde économique
Mme BILLAUD Laurence, responsable MARPA
Mme DURAND Colette, représentante du Club du 3e âge
M. FÈVRE Henri, représentant des personnes à mobilité réduite
Mme GOSSA Louissette, représentante des personnes à mobilité réduite

7- Schéma de mutualisation

Les établissements publics de coopération intercommunale doivent adopter, avant mars 2016, un schéma de mutualisation des services.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le schéma de mutualisation de la communauté de communes du Pays de Mortagne présenté.

8- Compte administratif 2015

Le budget afférent à l'exercice 2015 correspondait à un état de prévisions. Il s'agit maintenant de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions se sont réalisées. Le compte administratif est le relevé des opérations financières, recettes et dépenses, afférentes à l'exercice et qui ont été effectuées dans le courant de cet exercice.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte administratif 2014 établi par Monsieur le Maire.

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés			60 508.29		60 508.29	0.00
Opérations de l'exercice	989 434.37	1 164 074.46	448 882.99	528 873.62	1 438 317.36	1 692 948.08
TOTAUX	989 434.37	1 164 074.46	509 391.28	528 873.62	1 498 825.65	1 692 948.08
Résultats de clôture		174 640.09		19 482.34		194 122.43
TOTAUX CUMULÉS	989 434.37	1 164 074.46	509 391.28	528 873.62	1 498 825.65	1 692 948.08
RÉSULTATS DÉFINITIFS		174 640.09		19 482.34		194 122.43

9- Compte de gestion 2015

Le compte de gestion correspond à toutes les opérations comptables qui ont été effectuées par le receveur municipal. Il est conforme au centime près au compte administratif établi l'autorité communale. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion 2014 dressé par le receveur municipal.

Les premières TIFFOLIE'S* !

A l'occasion de ses **80 ans** et en partenariat avec la commune et les associations teiphaliennes, le **RST Foot** organise le samedi 3 septembre 2016 les premières **TIFFOLIE'S** !



C'est quoi les Tiffolie's ?

C'est une **journée ouverte à tous** qui aura lieu sur le site du stade de foot et de la salle communale. La plupart des associations teiphaliennes seront présentes l'après midi à travers des jeux, des structures gonflables, des épreuves sportives...

Cette journée se terminera en animation par un « **Apéro-Folie's** », un « **Repas-Folie's** » (jambon à la broche-mogette, fromage et dessert pour 10 € ainsi qu'un menu Enfant à 5 €) et un « **Bal popu-Folie's** » animé par un orchestre en plein air.

Vous pouvez d'ores et déjà vous renseigner et réserver vos places par mail à rstfoot2016@hotmail.com ou contacter Sébastien DEVANNE au 06 76 48 97 15 ou Stéphane MALICOT au 06 81 22 75 52.

Il est vivement conseillé de ne rien prévoir le dimanche et de poser un RTT le lundi !!!

**Tiffolie's : fête populaire nationale teiphaliennne depuis 2016.*

Dates à retenir

20 mars : loto à la MARPA à 13h30
2 avril : soirée du foot (salle polyvalente)
15 mai : 120 ans des pompiers
2 juillet : randonnée Barbe-Bleue
9 juillet : feu d'artifice et ses animations
11 août : marché d'été
3 septembre : 80 ans du football

Vous trouverez plus de précisions sur le feu d'artifice et le marché d'été dans le Teipha'lien de mai 2016

Transport solidaire



Petit rappel : afin d'assurer un bon fonctionnement du transport solidaire, **les volontaires sont toujours les bienvenus**. Merci de contacter la Mairie même si vos disponibilités sont réduites. Les personnes en manque d'autonomie comptent sur votre solidarité.



Conseil Municipal du jeudi 21 janvier 2016

Présents : M. BLANCHET, Maire, M. BROCHU, Mme BRÉMOND, M. GOURDON, adjoints, Mmes Et MM GIRAUDET, PAVAGEAU, GUILLET, PROVOST, ARNOU, JOSSE, ROUZIÈRE, GREFF, conseillers.

Absents excusés : Mmes POUPÉLIN, TROPÉE, M. MICHINEAU

1-Décisions prises dans le cadre des délégations

- Renonciation au droit de préemption pour plusieurs parcelles
- Convention avec B.P.B.T. pour la réalisation de plans masse/topographique pour le projet d'aménagement de l'ancienne mairie (2 950 € H.T.).
- Achat de moquette (1 275 € H.T.) pour protéger le sol de la salle de sports.

2- Autorisation de dépenses avant le vote du budget primitif 2016

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut décider d'engager, de liquider et surtout de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

En prévision des factures qui vont être à régler suite aux chantiers en cours, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du montant autorisé soit $423362,38 \times 25\% = 105\,840.59 \text{ €}$.

3- Contrat communal d'urbanisme - convention d'études

Le CCU a pour objectif d'encourager les communes à s'engager dans une approche globale de développement et d'aménagement de leur centre-bourg, en soutenant des opérations de renouvellement urbain, de densification, de développement des commerces et services. L'aide du Département de la Vendée prend la forme d'un soutien technique et financier dans le cadre du CCU. Les études sont financées au taux de 30 % dans la limite d'une dépense globale de 30 000 € H.T. soit une aide plafonnée à 9 000 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

4- Contrat enfance jeunesse, subvention Château des loisirs

Ce contrat entre la CAF et la commune de Tiffauges permet entre autre le développement et le soutien du centre d'accueil périscolaire. Il faut fixer la participation communale qui sera versée à l'association « Le Château des loisirs » pour la période 2015-2018.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le schéma de développement présenté ci-dessus pour le contrat Enfance Jeunesse 2015/2018, et de verser à l'association « Le Château des Loisirs » les subventions correspondant à ce schéma de développement.

Années	2015	2016 (+2%)	2017 (+2%)	2018 (+2%)
Actions				
Accueil de Loisirs	43 107 €	43 969.14€	44 848.52 €	45 745.49 €
Fonction de coordination	1 893 €	1 930.86 €	1 969.47 €	2 008.86 €

Conseil Municipal du jeudi 21 janvier 2016 (suite)

6 - Contrat enfance jeunesse 2015-2018 - aide BAFA/BAFD

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, une aide financière pour les formations BAFA et BAFD peut être versée par la commune - il faut en définir les modalités. Le Conseil Municipal décide de financer les formations BAFA-BAFD réalisées par des Teiphaliens, à hauteur de 50 % du coût de la formation, dans la limite de 250 € d'aide par demande.

Conseil Municipal du jeudi 18 février 2016

Présents : M. BLANCHET, Maire, M. BROCHU, Mme BRÉMOND, M. GOURDON, adjoints, Mmes Et MM PAVAGEAU, GUILLET, PROVOST, ARNOU, JOSSE, TROPÉE, ROUZIÈRE, GREFF, MICHINEAU, conseillers.

Absents excusés : Mmes GIRAUDET, POUPÉLIN

Procuration : Mme GIRAUDET à Mme ARNOU

1-Décisions prises dans le cadre des délégation

- Renonciation au droit de préemption pour une parcelle
- Mission d'assistance pour la salle polyvalente : 240 € T.T.C. (APAVE)
- Remplacement de matériel incendie, salle poly. : 1 579.45 € T.T.C. (LCIV)
- Conformité électrique de la salle poly. : 1 699.88 € T.T.C. (CANTIN Energies)

2- Tarif de location de l'accueil bar de la salle polyvalente

Un tarif 2016 est fixé pour la location de l'accueil-bar de la salle polyvalente :

	Teiphaliens	Non Teiphaliens
Accueil-bar sans chauffage	140 €	Non autorisé
Accueil-bar avec chauffage	160 €	Non autorisé

Le montant de la caution est de 500 €, les réservations de l'accueil-bar ne pourront se faire que deux mois maximum avant la date prévue d'utilisation.

3- Tarif de location des tapis de protections du sol de la salle de sports

Suite à l'achat de tapis pour protéger le sol de la salle de sports, un tarif de location est fixé à 12.50 € le rouleau, avec une caution à 500 € pour l'ensemble (qu'ils soient utilisés dans la salle de sports ou à l'extérieur). Des états des lieux seront réalisés à chaque location par un agent communal.

4- Convention avec ERDF

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, un terrain communal situé rue des Douves sera utilisé par ERDF afin d'installer un poste transformateur.

5- Dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée

La loi impose aux établissements publics et privés recevant du public d'être accessibles aux personnes handicapées. L'entreprise QCS SERVICES a effectué le diagnostic des bâtiments communaux. Le montant total estimé des travaux d'accessibilité est de 343 040 €. Ces travaux seront lissés sur une période de 6 ans. L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) doit être déposé auprès de la Préfecture avant le 27 mars 2016.